

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 25 avril 2014 Mairie de Joué l'Abbé

Date de convocation : le 18 avril 2014
Date d'affichage : le 18 avril 2014

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 14

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt-cinq avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi dix-huit avril deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : CHOPLIN Pascal, FLOQUART Sandrine, LAINÉ Magali, LUNEL Dominique, PLUMAIL-KOVACS Orsika, POLLONO Anaïs, POURCEAU Jean-Marie, REGOUIN Evelyne, RIVIERE Patrick, ROUVET Laurent, SOUCHU David, THUARD Françoise, MEGY Karl

Était excusé : IMBERT Philippe (pouvoir à LAINÉ Magali)
Secrétaire de séance Monsieur CHOPLIN Pascal

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 3 avril 2014

Madame LAINÉ Magali conseillère municipale fait remarquer que ses observations concernant l'augmentation des indemnités des élus n'ont pas été indiquées sur le compte rendu.

Monsieur le Maire précise que remarque ou observation doit être formulée de façon précise et écrite permettant ainsi une rédaction validée par l'ensemble du Conseil Municipal présent.

« Madame LAINÉ Magali souhaite la rédaction suivante : « l'ensemble des indemnités versées aux élus représente une augmentation de 6 000 euros par rapport au mandat précédent et semble excessive pour une commune de taille comme Joué l'Abbé »

Monsieur le Maire rappelle que la nomination du conseiller délégué permettra à la collectivité de réaliser des économies en urbanisme et notamment sur les procédures de programme voirie.

Comptes rendus des Commissions

ENVIRONNEMENT & VOIRIE : mardi 15 avril 2014

Monsieur Pascal CHOPLIN rend compte de la réunion commune. Les points suivants ont été abordés :

- ✚ Partage du Village en 10 secteurs dans le but de réaliser les visites de quartier :
 - Secteur 1 : les tilleuls, le Tertre, la Fabrique, le chemin de la Ratterie
 - Secteur 2 : Rue des Chapuisières, place des troènes, rue des thuyas, place des lauriers, place de l'aubépine
 - Secteur 3 : Centre bourg (rue de la Trugalle, rue principale, rue de l'église, place de la mairie, allée de la couture)
 - Secteur 4 : rue du Lavoir, la vigne, cour du lavoir, impasse du champotier, rue de Montreuil (jusqu'à la rue de Bel air)
 - Secteur 5 : Route de Montreuil (après la rue de Bel air), chemin des landes, les fleurières
 - Secteur 6 : La ferrerie, le hameau des charmes
 - Secteur 7 : le clos de l'orme, le clos des genêts
 - Secteur 8 : route de la Guierche, le haut éclair

- Secteur 9 : les 4 routes, les Coeuries, la Garenne, la Pézerie, les charpenteries, les Véronnières, Pont froger, bordure du CD 300 (au nord jusqu'au chemin des ruaudières, au sud jusqu'au chemin de la poissonnerie)
- Secteur 10 : les lameries, torchalais, les molières, la gaumerie, la hucherie, la bellangerie, les bois de Joué,
Pour l'habitat épars hors secteurs 9 et 10, rattachement au secteur sur la même voie d'accès au village

- ✚ Recensement du fleurissement existant afin de le renouveler ou l'améliorer
- ✚ Définition des nouvelles zones à embellir
- ✚ Mise en place d'un troc plantes au printemps et à l'automne permettant l'échange de semis, plants, boutures créant un lien entre les habitants, les incitant au fleurissement. Proposer d'associer l'école, le club nature de la MJC, les aînés ruraux.
- ✚ PAV : renouveler l'affichage de l'arrêté indiquant les sanctions auxquelles les personnes s'exposent, préciser que les déchets verts doivent être compostés ou déposés à la déchetterie de Montbizot.

✚ Programme voirie 2014

- Des travaux déjà engagés en 2013 de reprofilage en BB0/6 obligent à finir les travaux d'enduits d'usure en 2014 sur la VC n°9 pour un montant estimé à 12 550 euros HORS TAXES. Cette suite de travaux permet de bénéficier de l'ADVC (Aide Départementale à la Voirie Communale) versée pas le CG.
- Au lieudit « La Pézerie » un essai concluant avait été réalisé en 2013 de « dos d'âne » afin de dévier l'eau de ruissellement de la chaussée vers les fossés. Pour cette année il est proposé de valider définitivement cette technique et ainsi empêcher l'eau d'aller dans la cour de Mr Goulette.
- sur la VC n°10 qui mène au lieudit « Les fleurières » des signes de dégradations commencent à apparaître, un reprofilage de 5 tonnes d'enrobé suffit à empêcher des dégradations plus lourdes avec une programmation éventuelle des enduits en 2015. Au vue de l'état du carrefour au début de la VC n°10 il est proposé d'enlever sur 50 cm d'épaisseur tous les matériaux impropres par une purge en GNT 0/31,5 avec tri couche de finition.
- Concernant le lieudit « Les Lameries » il est recommandé de prévoir 15 tonnes de repro BB0/6 car la chaussée présente des déformations importantes. Des travaux de renforcement d'accotement sont à étudier avec Mr Bruneau.
- La VC n°1 et 6 étant sous la responsabilité d'Eiffage, il ne paraît pas opportun de prévoir du PATA sur ces 2 chaussées. Il est prévu au programme 3 tonnes pour le moment.

A la demande de la commune et suite à 2 réunions sur site des travaux de reprofilage avec fermeture à l'émulsion sont en cours et rechargement des accotements devenus dangereux après le passage des semi pour la ligne LGV sur ces 2 routes à la charge de la société EIFFAGE

JEUNESSE - CULTURE – SPORTS – ECOLE : jeudi 17 avril 2014

Monsieur Patrick Rivière informe les membres du conseil municipal que Madame Florence Jaussaud a adressé un courrier exprimant son souhait de faire partie de la commission, le nombre ayant été défini à 6 permettant ainsi de mener tous les dossiers à bien.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité. Florence Jaussaud sera convoquée aux réunions à partir du mois de mai.

Présentation de l'**avancée des réflexions sur la réforme des rythmes scolaires** depuis début 2013 avec les élus municipaux, avec l'association des parents d'élèves de l'école, avec les associations locales et la directrice de l'école. Monsieur Patrick RIVIERE rappelle les 2 options choisies en groupe

de pilotage (dont 1 nécessitant une dérogation) pour lesquelles le Directeur des Services académiques de la Sarthe a donné son accord.

COMMUNICATION : samedi 12 avril 2014

Madame Dominique LUNEL informe les membres qu'un état des lieux a été fait en matière de communication :

- + Bulletin municipal
- + Site internet
- + Plaquettes
- + Dernières minutes qui a été rebaptisée « ACTUALITÉ MUNICIPALE » dont une première édition sera distribuée semaine 18 précisant la nouvelle composition des commissions municipales et intercommunales.

Programme voirie 2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de lancer le programme VOIRIE 2014.

Après analyse de Monsieur David SOUCHU Conseiller Délégué, il est proposé le programme suivant :

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT HT
VC N°9 suite du programme 2013	A consulter	12550.00 €
CR de la Pezzerie		950.00 €
VC N°10 Les fleurières préparation avant enduit en 2015		2800.00 €
CR Les Lameries		3820.00 €
Entretien courant PATA et balayage		3900.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de lancer la consultation du programme VOIRIE 2014 sur les bases présentées par David SOUCHU Conseiller Délégué, le vendredi 2 mai 2014 sur le Portail des Communes de la Sarthe avec un retour des plis pour le vendredi 30 mai 2014 à 12h00 et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Occupation du Domaine Public

Monsieur MERCIER Janny, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que chaque année ERDF adresse à la Commune sa redevance d'occupation du Domaine Public (RODP).

Cette redevance due chaque année à la commune pour l'occupation du domaine communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal.

Les paramètres de calcul de la redevance 2014 sont les suivants :

Population (base assiette impôts)	1274 habitants
Formule de calcul applicable pour la commune	153.00 euros
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret (2002-409 du 26.03.2002)	1.2728
MONTANT DE LA RODP 2014	195.00 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide, conformément aux articles L2333-84 et R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, de solliciter le versement de la somme de 195.00 euros au titre de l'occupation du Domaine Public 2014, que la recette est inscrite au budget de la Commune à l'article 70323 « redevance d'occupation du domaine public » et charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Etude des devis

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit délibérer sur les nouvelles dépenses 2014, inscrites au Budget Primitif :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de valider les devis suivants :

- *Changement de la porte de l'Eglise Saint Denis par l'entreprise Benjamin COSME Ebénisterie 72380 LA GUIERCHE pour un montant de 2484.64 euros HT*
- *L'installation d'un pupitre élévation en granit rose de la clarté configuré pour 30 plaques non fournies pour un montant de 1464.50 euros HT*
- *Vote d'une enveloppe maximum de 4500.00 € TTC pour le changement de la porte d'accès du commerce local « Les Joyeux »*

Et charge Monsieur le Maire de signer les devis et tout document se rapportant à cette décision.

Organisation cérémonie du 8 mai 2014

Monsieur le Maire rappelle que le 8 mai 2014, la municipalité organise la cérémonie du 8 mai.

- ✚ 11h00 cérémonie en l'Eglise Saint Denis en présence de Monsieur MORISE de Souillé
- ✚ 11h30 dépôt de la Gerbe de fleurs au Monument aux Morts
- ✚ 12h00 vin d'honneur à la salle polyvalente organisé par le Bar Les Joyeux
- ✚ 12h30 repas offert aux personnes de 65 ans et plus, il sera servi à la salle polyvalente par La Petite Auberge de Saint Jean d'Assé.
- ✚ L'animation sera faite par Monsieur LECHAT durant le repas.

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de la DDFIP de la Sarthe Pôle gestion fiscale nous a adressé un courrier le 3 avril dernier nous demandant de bien vouloir institué la commission communale des impôts directs.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2 000 habitants ou moins).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune que vous administrez. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Cette liste doit être impérativement arrêtée par le DDFIP dans un délai de deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, Aussi, je vous remercie de m'adresser, pour le 28 avril délai de rigueur.

Propositions des commissaires :

AU TITRE DES TAXES FONCIERES

Thierry TRIGER	L'Orée du Chêne	Agriculteur	05/02/1965
Frédéric BONDU	Les Coeuries	Agriculteur	28/08/1977
Patrick AMBROIS	La Bellangerie	Agriculteur	19/06/1961
Claude DULUARD	La Gaumerie	Agriculteur	13/12/1958

AU TITRE DE LA TAXE HABITATION

Marie-Claude RIBOT	Chemin de la Ratterie	Comptable	01/10/1956
Michel CHARLET	23 rue de la Vigne	Retraité	16/12/1951
Paul DROUIN	La Fabrique	Retraité	03/09/1937
Christophe RACHET	La Garenne	Employé	02/10/1976
Charles MORIN	La Foucaudière		26/10/1978
Nathalie ROBERT	18 Les Tilleuls	Enseignante	29/07/1967

AU TITRE DE LA C.E.T.

Dominique CHED'HOMME	La Mercerie	Artisan Plombier / chauffagiste	31/12/1961
Laurent GASTINEAU	4 rue du Lavoir	Artisan peintre	25/01/1964
Cyril DAGUENET	43 route de la Guierche	Artisan graphiste	24/12/1969

COMMISSAIRES TITULAIRES EN DEHORS DE LA COMMUNE

Bernard CHAMPCLOU	Le Buisson 72380 LA GUIERCHE	agriculteur	suppléant
Jean POIRRIER	47 rue Principale 72380 ST JEAN D'ASSE	retraité	titulaire

Plus-values salle des sports

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur des travaux modificatifs dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle des sports qui peuvent générer des plus et (ou) moins-values

- ✚ aménagement des WC : cuvettes plus larges sans abattant permettant un entretien des sanitaires de meilleure qualité : plus-values de 1249,92 euros TTC
- ✚ coffres de rangement à adapter sous les bancs des joueurs qui pourront servir par exemple au matériel de l'école : plus-value 382,94 euros TTC
- ✚ adaptation du tableau électrique et câblage pour alimentation de l'éclairage terrain de foot estimation d'une plus-value de 1920,00 euros TTC

A noter que cette modification s'inscrit plus dans une mise aux normes du terrain de foot que dans l'enveloppe salle de sports. Il faudra également prévoir la réhabilitation de l'éclairage du terrain (mâts et lampes).

La fourniture et la pose du filet pare ballons de 46 mètres (côté salle de sport) a également été chiffrée attendu de la société CASAL SPORTS. Ces dépenses pourront être subventionnées en partie.

- ✚ une main courante devra aussi être remise derrière le but côté salle de sport

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les couleurs concernant le sol pour la périphérie des jeux de couleur gris acier (Dusty Grey) et gris clair (Stone Grey) pour la zone de jeux.

Les panneaux de médium qui viendront constituer la périphérie intérieurs du plateau sportif d'une hauteur de 2.60 m ainsi que les protections de poteaux sont proposés de couleur violet/framboise (RAL 7036).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- *de valider la plus-value du lot n°11 entreprise HERVE THERMIQUE, devis n°1092580-2 cuvettes suspendue plus large sans abattant pour un montant de 89.28 € TTC/cuvettes soit un montant total de 1249.92 € TTC*
- *de valider la plus-value du lot n°6 entreprise CHANOINE, devis 2013-c00184-m3 caissons formant un coffre de rangement pour un montant dde384.94 € TTC.*
- *De valider les couleurs concernant le sol pour la périphérie des jeux de couleur gris acier (Dusty Grey) et gris clair (Stone Grey) pour la zone de jeux.*
- *De valider la couleur pour les panneaux de médium qui viendront constituer la périphérie intérieurs du plateau sportif d'une hauteur de 2.60 m ainsi que les protections de poteaux sont proposés de couleur violet/framboise (RAL 7036).*
- *Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Informations et questions diverses.

- ✚ L'association ASPJA informe que le dimanche 25 mai 2014 de 17h00 à 19h00 se déroulera à l'Eglise Saint Denis un concert.
Pour célébrer la découverte de la pierre tombale et la restauration de la Statue Saint Jean l'Evangéliste l'association aimerait organiser une porte ouverte le même dimanche auprès des habitants de la commune. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

- ✚ Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que le Maire de Ségrie, Monsieur LÉPINETTE nous a adressé un mail concernant « une proposition de délibération de retrait décret Peillon sur les rythmes scolaires ». Ce courrier soulève de bonnes questions mais intervient un peu tard par rapport à l'avancement du projet.
Le Conseil Municipal par 13 voix contre et 2 abstentions décide de ne pas prendre la délibération proposée par le Mouvement des bonnets d'ANE 72.
- ✚ Demande de compensation pour les personnes de plus de 65 ans qui, pour raison médicale (régime alimentaire) notamment ne peuvent assister au repas du 8 mai : ce sujet fera l'objet d'une réflexion pour le repas de l'an prochain
- ✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipale que les élèves de l'école Jacqueline DUHÊME ont bénéficié d'une sortie scolaire au circuit des 24 heures avec visite du musée de l'automobile. Monsieur le Maire propose de financer la banderole concernant cette manifestation d'un montant TTC de 117.60 euros. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette dépense.
- ✚ Madame REGOUIN Evelyne rappelle que l'Enquête publique sur l'implantation d'un poulailler industriels à Courceboeufs au lieudit la Métairie : début le 26 avril, à noter que les travaux ont déjà commencé
- ✚ Madame LUNEL Dominique communique la composition des commissions communautaires et la répartition des Vice-présidences de la Communauté de Communes des Portes du Maine :
 - ❖ Aménagement de l'espace : Maurice Vavasseur
 - ❖ Développement économique : Éric Bourges
 - ❖ Enfance-Social : Dominique Lunel
 - ❖ Environnement-Gestion des déchets : Alain Besnier
 - ❖ Tourisme- Communication -Association : E Clément

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0h10.